

Mardi 26 novembre 10 h 45

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE
(M. le Ministre Henry)**

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Jean-Luc CRUCKE sur les priorités ferroviaires de la Wallonie

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur le nombre de bus « hors-service » au TEC Liège-Verviers et dans les autres filiales du Groupe TEC

Philippe DODRIMONT sur l'étude Transitec abordant la problématique de la liaison Cerexhe-Heuseux – Beaufays

Jean-Luc CRUCKE sur la déqualification du site de la sucrerie de Brugelette

Jean-Luc CRUCKE sur la Cité de l'Enfance sauvée par le Conseil d'Etat

Jean-Luc CRUCKE sur le Plan régional de propreté

Jean-Luc Crucke sur « les priorités ferroviaires de la Wallonie »

Les grandes lignes et l'enveloppe budgétaire du plan pluriannuel d'investissements (PPI) de la SNCB furent validées par le fédéral lors du Conseil des ministres du 19 juillet 2013.

Depuis, l'avis du gouvernement wallon est attendu !

Quelles sont les raisons du retard mis à délibérer ? Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte le Ministre ? Quelles sont les perspectives dans lesquelles le Ministre place sa réflexion ? Un échéancier peut-il être avancé et détaillé ?

Le Ministre a-t-il pris connaissance des rapports récemment publiés par la cellule ferroviaire wallonne et le bureau d'étude Technum ? Quelle analyse porte-t-il sur ces documents ? Est-il disposé à en suivre les recommandations et conclusions ?

Comment démentir le constat alarmant ?

Comment garantir le renouvellement du réseau et des infrastructures ?

Comment développer l'accueil des voyageurs ?

Sybille de Coster-Bauchau sur le nombre de bus « hors-service » au TEC Liège-Verviers et dans les autres filiales du Groupe TEC.

Je me permets de revenir vers vous avec ce sujet qui anima les questions d'actualité de la dernière séance plénière de notre assemblée.

Comme je vous le disais alors, mes inquiétudes portaient sur le nombre élevé de véhicules décrit comme étant « hors-service » au TEC Liège-Verviers et sur les conséquences qui en résultaient sur la qualité du service.

Vous m'aviez alors répondu que les quelques 145 bus déclarés « HS » ne pouvaient l'être dans les faits sans que cela n'entraîne d'importantes perturbations sur le réseau. J'entends l'argument puisque, de toute évidence, les bus du TEC liégeois roulent.

Cependant, la situation ne manque pas de continuer à susciter mes interrogations, et notamment l'usage du mot « Hors Service » qu'utilise le document interne cité par le journal *l'Echo* du mardi 12 novembre 2013, ainsi que les raisons invoquées pour justifier la grève du 13 novembre 2013 au dépôt de Robermont qui, je le rappelle, étaient entre autres le rythme des cadences et le manque de personnel.

Au vu de ces éléments, j'aimerais, Monsieur le Ministre, vous entendre autant sur les circonstances exactes de l'usage du mot « hors service » et ce qu'il implique précisément dans les faits, notamment au regard de ce qui se passe dans les autres filiales du Groupe TEC.

Dans cet ordre d'idée, puis-je vous demander s'il existe des documents similaires à celui cité par *l'Echo* dans les autres filiales du groupe TEC. Si c'est le cas, pouvez-vous m'indiquer le taux de bus décrits comme étant « HS » dans ces autres filiales ?

Philippe Dodrimont sur l'étude TRANSITEC abordant la problématique de la liaison Cerexhe-Heuseux - Beaufays.

Le 1^{er} octobre 2012, le député Michel de Lamotte souhaitait vous interroger au sujet de l'étude TRANSITEC et de la possibilité de construire une route régionale à une bande par sens de circulation.

Sa question avait été redirigée vers le Ministre Di Antonio. Pourquoi ? Car la Conférence des présidents a souhaité qu'il y réponde ou... parce que vous n'aviez pas souhaité y répondre, selon ses propos.

Dans les deux cas de figure, personne n'y a répondu ! Monsieur de Lamotte n'a pu s'adresser à vous et le Ministre Di Antonio n'avait pas, à l'époque, connaissance de l'étude TRANSITEC commandée par la DGO2 Mobilité.

En juillet dernier, Monsieur Di Antonio répondait encore à la question de la députée Christine Servaes en lui indiquant que vous ne lui aviez toujours pas ni communiqué les informations, ni consulté sur l'étude TRANSITEC.

Nous sommes maintenant plus d'un an plus tard. Monsieur le Ministre, cette communication est-elle enfin intervenue ? Avez-vous enfin informé votre collègue, le Ministre Di Antonio, sur le sujet ? Ou, par souci du dossier, a-t-il pris la liberté de vous montrer l'intérêt qu'il portait à la question ?

Bref, une solution est proposée par l'étude TRANSITEC, certes peut-être pas idéale sur certains points, mais elle a le mérite d'exister. Pourtant, personne au Gouvernement ne semble s'en soucier.

La conférence des Bourgmestres de l'arrondissement de Liège du 26 juin 2013 à laquelle vous assistiez a pris connaissance des conclusions de l'enquête et acceptait ce compromis proposé par l'étude à condition d'obtenir deux voies par sens de circulation.

Depuis, le Gouvernement s'est-il inquiété d'analyser cette proposition ? Cette proposition de route régionale va-t-elle faire l'objet d'une étude plus poussée (fiabilité technique, gains économiques et environnementaux, etc.) ?

Je n'attends pas une réponse qui me redirige vers votre collègue Carlo Di Antonio car, concernant ce dossier, je prends dorénavant le parti de doubler mes interventions... En effet, pour le député libéral que je suis, le temps est précieux et se doit d'être utilement et efficacement utilisé !

Jean-Luc Crucke sur « la déqualification du site de la sucrerie de Brugelette »

La sucrerie de Brugelette, propriété de la Raffinerie Tirlemontoise, a cessé ses activités voici quelques années.

Dans le cadre d'une communication de l'Intercommunale IDETA au conseil communal de Brugelette, il fut récemment précisé que l'Intercommunale attendait la signature par le Ministre d'un Arrêté de reconnaissance provisoire en Site de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (SRPE) pour permettre à la Région d'acquérir l'espace.

Comment expliquer le retard pris dans le dossier, alors que le Ministre et le Ministre-Président précisaient, lors d'une visite, en octobre 2012, que la Région wallonne serait propriétaire des lieux au printemps 2013 ?

Quelles sont les difficultés rencontrées ? Quelles sont les solutions apportées ? Quel est le suivi réservé au dossier ? Le Ministre peut-il faire le point et préciser les avancées ? Un échéancier peut-il être redéfini ? Quel est-il ?

Quel est le montant du rachat envisagé ? La somme sera-t-elle supportée par la Région seule ? Un business plan a-t-il été élaboré pour évoquer la rentabilisation de l'investissement ? Quel est-il et quel en est le détail ?

Jean-Luc Crucke sur « la Cité de l'Enfance sauvée par le Conseil d'Etat »

En septembre 2012, je questionnais le Ministre sur la Cité de l'Enfance et lui indiquais les craintes que je nourrissais à l'égard du permis délivré par le fonctionnaire délégué (FD) qui risquait de mettre en péril et de dénaturer l'œuvre remarquable de l'architecte moderniste Marcel Leborgne.

Nonobstant l'avis défavorable de la ville de Charleroi, l'existence d'un Comité de défense, le classement sur la liste de sauvegarde du patrimoine, le Ministre, dans sa réponse, légitimait l'action du FD et la soutenait.

Le Conseil d'Etat, saisi par des riverains, vient d'ordonner la suspension de l'exécution du permis octroyé en juillet 2012, reconnaissant le risque d'un préjudice grave difficilement réparable.

Le Ministre a-t-il pu prendre connaissance de l'arrêt ? Quelles conclusions politiques en retire-t-il ? Quel suivi entend-t-il y réserver ?

Ne pense-t-il pas qu'il convient de cesser les débours judiciaires et d'inviter l'administration à se remettre autour de la table afin que soit respectée la qualité patrimoniale et architecturale du site ?

Ne considère-t-il pas que si l'erreur est humaine, l'entêtement deviendrait suspicieuse?

Jean-Luc Crucke sur « le plan régional de propreté»

Dans le cadre de l'évaluation du décret du 05 juin 2008 relatif à la répression des délits et des incivilités environnementales, le Ministre avait annoncé la rédaction de Plan régional de la Propreté qui déterminerait les orientations stratégiques et les actions opérationnelles. Deux études furent lancées, en 2012, à cet effet. L'une devait permettre l'élaboration du projet de plan régional, l'autre avait pour ambition d'analyser les déchets sauvages.

La législature touchant à sa fin, le Ministre est-il à présent en possession de l'ensemble des éléments qui permettent la présentation du Plan régional de la Propreté ? Quel est l'agenda et quelles sont les lignes directrices du Plan ? Le Ministre rencontre-t-il des difficultés particulières ? Lesquelles ?